

17 – LA GRILLE DE RECRUTEMENT ET DE REMUNERATION DE L'ACADEMIE (DEPUIS LE 01/09/2023)

	Niveau de recrutement (fixe l'INM de recrutement)		niveau de rémunération	INM à compter du 01/01/2024	Tps passage	durée cumulée
	Enseignement professionnel	Enseignement général et technologique				
AC2C1 (catégorie 1)			niveau 1	372	0	0
	CAP - BEP - BAC - DUT - BTS	Licence	niveau 2	393	1	0
	CAP - BEP - BAC - DUT - BTS justifiant au moins 5 ans d'expérience professionnelle	Master Maîtrise - Licence - justifiant d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle	niveau 3	415	1	1
	CAP - BEP - BAC - DUT - BTS justifiant au moins 10 ans d'expérience professionnelle	Doctorat Master justifiant d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle Maîtrise - licence - justifiant d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle	niveau 4	436	2	2
			niveau 5	458	3	4
			niveau 6	480	3	7
			niveau 7	503	3	10
			niveau 8	528	3	13
			niveau 9	553	3	16
			niveau 10	578	3	19
			niveau 11	603	3	22
			niveau 12	628	3	25
			niveau 13	655	3	28
			niveau 14	685	3	31
			niveau 15	715	3	34
			niveau 16	746	3	37
			niveau 17	788	3	40
			niveau 18	826		43
AC2C2 (catégorie 2)	Exclusivement réservée au recrutement dérogatoire dans les disciplines d'enseignement général et technologique			INM à compter du 01/01/2024	Tps passage	durée cumulée
			niveau 1	326	0	0
			niveau 2	342	0	0
			niveau 3	359	0	0
			niveau 4	377	0	0
	diplôme de niveau bac+2		niveau 5	394	1	0
	diplôme de niveau bac+2, et 5 à 10 ans d'expérience professionnelle		niveau 6	412	2	1
	diplôme de niveau bac+2, et plus de 10 ans d'expérience professionnelle		niveau 7	430	3	3
			niveau 8	462	3	6
			niveau 9	494	4	9
			niveau 10	526	4	13
			niveau 11	558	4	17
			niveau 12	590	4	21
			niveau 13	625		25